

Maison Des Jeunes	
PERIODE	CLÔTURE DES INSCRIPTIONS & ANNULATIONS
Les vendredis, samedis et les vacances scolaires	Le Jeudi précédent, avant 12h.
Petites vacances scolaires : inscription par bloc	
Grandes vacances scolaires : inscription à la semaine	
Attention	Les inscriptions / annulations s'effectuent auprès du Palais des Sports et du guichet famille Aucune inscription par mail, par téléphone ou dépôt dans la boîte aux lettres
Enfants malades	Vous avez 48h, à partir du 1 ^{er} jour d'absence, pour fournir un certificat médical. Pour les vacances, le premier jour est un jour de carence. Pour les séjours, les deux premiers jours sont des jours de carence.

Maison Des Jeunes	
PERIODE	CLÔTURE DES INSCRIPTIONS & ANNULATIONS
Les vendredis, samedis et les vacances scolaires	Le Jeudi précédent, avant 12h.
Petites vacances scolaires : inscription par bloc	
Grandes vacances scolaires : inscription à la semaine	
Attention	Les inscriptions / annulations s'effectuent auprès du Palais des Sports et du guichet famille Aucune inscription par mail, par téléphone ou dépôt dans la boîte aux lettres
Enfants malades	Vous avez 48h, à partir du 1 ^{er} jour d'absence, pour fournir un certificat médical. Pour les vacances, le premier jour est un jour de carence. Pour les séjours, les deux premiers jours sont des jours de carence.

Maison Des Jeunes	
PERIODE	CLÔTURE DES INSCRIPTIONS & ANNULATIONS
Les vendredis, samedis et les vacances scolaires	Le Jeudi précédent, avant 12h.
Petites vacances scolaires : inscription par bloc	
Grandes vacances scolaires : inscription à la semaine	
Attention	Les inscriptions / annulations s'effectuent auprès du Palais des Sports et du guichet famille Aucune inscription par mail, par téléphone ou dépôt dans la boîte aux lettres
Enfants malades	Vous avez 48h, à partir du 1 ^{er} jour d'absence, pour fournir un certificat médical. Pour les vacances, le premier jour est un jour de carence. Pour les séjours, les deux premiers jours sont des jours de carence.

Maison Des Jeunes	
PERIODE	CLÔTURE DES INSCRIPTIONS & ANNULATIONS
Les vendredis, samedis et les vacances scolaires	Le Jeudi précédent, avant 12h.
Petites vacances scolaires : inscription par bloc	
Grandes vacances scolaires : inscription à la semaine	
Attention	Les inscriptions / annulations s'effectuent auprès du Palais des Sports et du guichet famille Aucune inscription par mail, par téléphone ou dépôt dans la boîte aux lettres
Enfants malades	Vous avez 48h, à partir du 1 ^{er} jour d'absence, pour fournir un certificat médical. Pour les vacances, le premier jour est un jour de carence. Pour les séjours, les deux premiers jours sont des jours de carence.